



Le 27 juin 2025

Monsieur Bruno TRACHE  
Maire de la Commune  
de NOYELLES-LES-VERMELLES

à

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### CONVOCATION

Chères et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se tiendra en Mairie le Jeudi 3 juillet 2025 à 18h30, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour suivantes :

#### I- Finances-Ressources Humaines-Urbanisme

- ✓ Personnel communal-tableau des effectifs-avancements de grades- suppression d'emplois en conséquence de la création d'emplois d'avancement destinés aux mêmes agents
- ✓ Garages rue Thorel- autorisation pour M le Maire de signer le renouvellement d'un bail
- ✓ Vente d'un hangar communal et le terrain attenant Avenue de la Paix- détermination du prix et autorisation pour M le Maire de signer l'acte de vente- annule et remplace la délibération I-08 du 12 avril 2024

#### II-Travaux- Cadre de Vie- Environnement

- ✓ Groupement de commande FDE62-autorisation pour M le Maire d'adhérer au futur groupement d'achat GAZ à compter du 1/01/2027

#### III- Sécurité-Tranquillité publique

#### IV-Appel d'offres-Handicap-Intergénérationnel

- ✓ Autorisation pour M le Maire de signer la Charte ville ambassadrice du don d'organes

#### V-Enseignement-Jeunesse-Petite enfance

- ✓ Bourses communales-détermination du montant et modalités d'attribution

#### VI-Festivités-Cérémonies-Culture

#### VII-Sport-Associations

#### VIII-Communication-Numérique

#### Questions diverses et notamment : recensement 2026

Vous remerciant de votre présence, je vous prie d'agrérer, chères et chers Collègues, l'assurance de ma considération la meilleure.





## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### CONVOICATION

Le 27 juin 2025

Monsieur Bruno TRACHE  
Maire de la Commune  
de NOYELLES-LES-VERMELLES

à  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux

Chères et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se tiendra en Mairie le Jeudi 3 juillet 2025 à 18h30, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour suivantes :

#### I- Finances-Ressources Humaines-Urbanisme

- ✓ Personnel communal-tableau des effectifs-avancements de grades- suppression d'emplois en conséquence de la création d'emplois d'avancement destinés aux mêmes agents
- ✓ Garages rue Thorel- autorisation pour M le Maire de signer le renouvellement d'un bail
- ✓ Vente d'un hangar communal et le terrain attenant Avenue de la Paix- détermination du prix et autorisation pour M le Maire de signer l'acte de vente- annule et remplace la délibération I-08 du 12 avril 2024

#### II-Travaux- Cadre de Vie- Environnement

- ✓ Groupement de commande FDE62-autorisation pour M le Maire d'adhérer au futur groupement d'achat GAZ à compter du 1/01/2027

#### III- Sécurité-Tranquillité publique

#### IV-Appel d'offres-Handicap-Intergénérationnel

- Autorisation pour M le Maire de signer la Charte ville ambassadrice du don d'organes

#### V-Enseignement-Jeunesse-Petite enfance

- ✓ Bourses communales-détermination du montant et modalités d'attribution

#### VI-Festivités-Cérémonies-Culture

#### VII-Sport-Associations

#### VIII-Communication-Numérique

#### Questions diverses et notamment : recensement 2026

Vous remerciant de votre présence, je vous prie d'agrérer, chères et chers Collègues, l'assurance de ma considération la meilleure.





## DELIBERATION I-01

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 juillet à 18 h 30  
le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la  
présidence de Monsieur Bruno TRACHE, Maire, en suite  
de convocation en date du 27 juin courant, dont un  
exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de

Absents excusés : Mme Sylvie MARTIN donnant procuration à Mme Marie-France BOCQUET,  
Mme Stéphanie BOE donnant procuration à Mme Angélique WALBECQ, M Claude BERNUS  
donnant procuration à M Yves GRIBOVAL.

Mme Leslie DZIURLA est élue secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Personnel communal-tableau des effectifs- avancements de grade- suppression d'emplois en  
conséquence de la création d'emplois d'avancement destinés aux mêmes agents**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de  
chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des  
services et de modifier le cas échéant le tableau des emplois ;

Vu la délibération I-08 du 12 avril 2024 fixant un taux de promotion à 100 % pour tous les cadres  
d'emplois au sein de la collectivité ;

Vu l'arrêté en date du 19 décembre 2024 établissant le tableau annuel d'avancements de grade au titre  
de l'année 2025 ;

Le Conseil Municipal

Sur le rapport de M le Maire et après en avoir délibéré ;

**DECIDE**  
**à l'unanimité des membres présents**

**-D'AUTORISER :**

- la suppression d'un emploi d'adjoint d'animation à temps complet et la création d'un  
emploi d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet destiné au même  
agent ;
- la suppression d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet (32h00  
hebdomadaires) et la création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe  
à temps non complet (32h00 hebdomadaires) destiné au même agent ;
- la suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (20h  
hebdomadaires) et la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à  
temps non complet (20h hebdomadaires) destiné au même agent ;
- la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet  
et la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet  
destiné au même agent ;
- la suppression d'un emploi d'éducateur territorial des APS principal de 2<sup>ème</sup> classe à  
temps complet et la création d'un emploi d'éducateur territorial des APS principal de  
1<sup>ère</sup> classe à temps complet destiné au même agent ;



- la suppression d'un emploi d'éducateur de jeunes enfants à temps complet et la création d'un emploi d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet destiné au même agent ;

- D'ADOPTER la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1<sup>ER</sup> août 2025

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget de l'exercice correspondant.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES  
Les jour mois et an que dessus

Le Maire

Bruno TRACHE



## DELIBERATION I-02

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 juillet à 18 h 30  
le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la  
présidence de Monsieur Bruno TRACHE, Maire, en suite  
de convocation en date du 27 juin courant, dont un  
exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de

Absents excusés : Mme Sylvie MARTIN donnant procuration à Mme Marie-France BOCQUET  
Mme Stéphanie BOE donnant procuration à Mme Angélique WALBECQ, M Claude BERNUS  
donnant procuration à M Yves GRIBOVAL.

Mme Leslie DZIURLA est élue secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

#### Garages rue Thorel- autorisation pour M le Maire de signer le renouvellement d'un bail

VU la délibération du Conseil Municipal n°I-03 du 28 mars 2013,

VU la délibération du Conseil Municipal n°I-03 du 24 février 2012 ;

VU la demande de renouvellement pour le bail du garage n°5.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré ;

#### DECIDE à l'unanimité des membres présents

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le renouvellement du bail de location du garage n°5 au profit de M KACZMAREK Julien à compter du 18 juillet 2025 pour un loyer mensuel de 40 €.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES  
Les jour mois et an que dessus

Le Maire

Bruno TRACHE



## DELIBERATION I-03

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 juillet à 18 h 30  
le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la  
présidence de Monsieur Bruno TRACHE, Maire, en suite  
de convocation en date du 27 juin courant, dont un  
exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de

Absents excusés : Mme Sylvie MARTIN donnant procuration à Mme Marie-France BOCQUET  
Mme Stéphanie BOE donnant procuration à Mme Angélique WALBECQ, M Claude BERNUS  
donnant procuration à M Yves GRIBOVAL.

Mme Leslie DZIURLA est élue secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**OBJET : Vente d'un hangar communal et le terrain attenant Avenue de la Paix- détermination du  
prix et autorisation pour M le Maire de signer l'acte de vente-annule et remplace la délibération  
I-08 du 12 avril 2024**

Considérant que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AA 428 de 426m<sup>2</sup> située Avenue de la Paix et comprenant un hangar, un garage et un ancien poste EDF désaffecté ;

Considérant que la précédente personne intéressée pour l'acquisition n'a finalement pas donné suite et que M FORTRIE Steven domicilié 10 avenue de Copenhague 62980 NOYELLES-LES-VERMELLES souhaite se porter acquéreur de cette parcelle avec tout ce qu'elle comporte ;

Considérant l'évaluation domaniale en date du 31 mars 2023 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

**à l'unanimité des membres présents**

**-D'AUTORISER** la vente de la parcelle AA 428 et tout ce qu'elle comporte à M FORTRIE Steven au prix de 22 000 €. Les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

**-DE DIRE** que la présente délibération annule et remplace la délibération I-08 en date du 12 avril 2024 ;

**-D'AUTORISER** M le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à ce dossier.

La rédaction de l'acte notarié sera confiée à l'étude de Maître Anais ROHART.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES  
Les jour mois et an que dessus

Le Maire

Bruno TRACHE



## DELIBERATION II-01

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 juillet à 18 h 30  
le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la  
présidence de Monsieur Bruno TRACHE, Maire, en suite  
de convocation en date du 27 juin courant, dont un  
exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de

Absents excusés : Mme Sylvie MARTIN donnant procuration à Mme Marie-France BOCQUET  
Mme Stéphanie BOE donnant procuration à Mme Angélique WALBECQ, M Claude BERNUS  
donnant procuration à M Yves GRIBOVAL.

Mme Leslie DZIURLA est élue secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**OBJET : Groupement de commande d'achat de gaz -adhésion au groupement d'achat de gaz naturel, fourniture et services associés mis en place par la FDE 62 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le groupement de commande mis en place par la FDE62 pour l'achat de gaz naturel, fourniture et services associés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 ;

Considérant qu'il est intéressant pour la commune de bénéficier des tarifs obtenus dans le cadre de ce groupement de commande ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré,

#### DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

-**DE DONNER** un avis favorable à l'adhésion de la commune au groupement de commande mis en place par la FDE62 pour l'achat de gaz naturel, fourniture et services associés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

-**D'AUTORISER** M le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

Le Maire

Bruno TRACHE

Signé électroniquement par :  
BRUNO TRACHE

Le 11/07/2025 à 15:03

REÇU EN PREFECTURE

Le 11/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216206260-20250703-II\_01CM0307



## DELIBERATION IV-01

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 juillet à 18 h 30  
le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la  
présidence de Monsieur Bruno TRACHE, Maire, en suite  
de convocation en date du 27 juin courant, dont un  
exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de

Absents excusés : Mme Sylvie MARTIN donnant procuration à Mme Marie-France BOCQUET,  
Mme Stéphanie BOE donnant procuration à Mme Angélique WALBECQ, M Claude BERNUS  
donnant procuration à M Yves GRIBOVAL.

Mme Leslie DZIURLA est élue secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

#### OBJET : Autorisation pour M le Maire de signer la Charte ville ambassadrice du don d'organes

Considérant que la Ville de Noyelles-les-Vermelles a été sensibilisée sur le sujet des greffes d'organes, notamment par l'intermédiaire du collectif Greffes+,

Considérant que ce collectif, avec le soutien de l'Association des Maires de France, de la Fondation de l'Académie de Médecine et de l'agence de la Biomédecine, lance une action nationale proposant aux communes de devenir Ville ambassadrice du don d'organes,

Considérant la volonté de la Ville de Noyelles-les-Vermelles de promouvoir le don d'organes par toutes actions permettant d'informer ses concitoyens sur cette cause de solidarité afin d'augmenter le nombre de greffes et de contribuer ainsi à réduire les décès dus aux manques de greffons,

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré,

#### DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

-D'AUTORISER M le Maire à signer la charte « Ville Ambassadrice du don d'organes ».

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

Le Maire

Bruno TRACHE



## DELIBERATION V-01

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 juillet à 18 h 30  
le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la  
présidence de Monsieur Bruno TRACHE, Maire, en suite  
de convocation en date du 27 juin courant, dont un  
exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de

Absents excusés : Mme Sylvie MARTIN donnant procuration à Mme Marie-France BOCQUET  
Mme Stéphanie BOE donnant procuration à Mme Angélique WALBECQ, M Claude BERNUS  
donnant procuration à M Yves GRIBOVAL.

Mme Leslie DZIURLA est élue secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

#### OBJET: Bourses communales d'études-Détermination du montant et modalités d'attribution

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le renouvellement et les modalités d'octroi des bourses d'études 2025 ;

Considérant la nécessité de tenir compte de la hausse des prix des fournitures scolaires ;

Le Conseil municipal,

Et après en avoir délibéré,

#### DECIDE

à l'unanimité des membres présents

Mme Marie-France BOCQUET ne prenant pas part au vote

-DE RENOUVELER cette action et d'en fixer le montant comme suit :

- \* 62 € pour les collégiens
- \* 72 € pour les lycéens
- \* 72 € pour les étudiants

Ces bourses communales seront attribuées à tous les enfants de la commune qu'ils soient scolarisés dans le public, dans le privé ou même dans un institut spécialisé.

S'agissant des élèves des lycées professionnels, il sera apporté une aide équivalente à la moitié de la valeur du trousseau demandé par l'établissement scolaire.

Les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES  
Les jour mois et an que dessus

Le Maire

Bruno TRACHE

Signé et dématérialisé par :  
BRUNO TRACHE

Le 11/07/2025 à 15:11

REÇU EN PREFECTURE

le 11/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216290268-29250703-01\_UCM0307-

Mairie de Noyelles-les-Vermelles, 64 avenue de Paris 6

nelles

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2025**

### **DELIBERATION N°I – 01**

**Personnel communal – tableau des effectifs – avancement de grade – suppression d'emplois en conséquence de la création d'emplois d'avancement destinés aux mêmes agents**

### **DELIBERATION N°I – 02**

**Garages rue Thorel – autorisation pour M le Maire de signer le renouvellement d'un bail**

### **DELIBERATION N°I – 03**

**Vente d'un hangar communal et le terrain attenant Avenue de la Paix – détermination du prix et autorisation pour M le Maire de signer l'acte de vente annule et remplace la délibération I-08 du 12 avril 2024.**

### **DELIBERATION N°II– 01**

**Groupement de commande d'achat de gaz – adhésion au groupement d'achat de gaz naturel, fourniture et services associés mis en place par la FDE 62 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027**

### **DELIBERATION N°IV– 01**

**Autorisation pour M le Maire de signer la Charte ville ambassadrice du don d'organes**

### **DELIBERATION N°V– 01**

**Bourses communales d'études – Détermination du montant et modalités d'attribution**

Sous la présidence de :

Monsieur TRACHE Bruno

Membres présents :

BOCQUET Marie-France

BOULERT Philippe

COMPAGNON Jean-Pierre

DUBOIS Dominique

DUBOIS Floriane

DUBOIS Mikaël

DUVAL Frédéric

DZIURLA Leslie

FRERE Daniel

GRIBOVAL Yves

IOZZELLI Etienne

LAGAE Pascal

LEFEBVRE Emilie

ROBIN Jean-Claude

WALBECQ Angélique

Absents excusés :

BERNUS Claude (procuration)

BOE Stéphanie (procuration)

MARTIN Sylvie (procuration)